

CHARTRE DE L'ACCOMPAGNEMENT

A

**LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
(VAE)**

**DANS LE RESEAU DES CENTRES
DU
CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS**

LE CNAM EXPERT DE L'EXPERIENCE TOUT AU LONG DE LA VIE

Placé sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Cnam est un établissement public de l'État qui a pour mission, outre la recherche et la diffusion de la culture scientifique, la formation professionnelle supérieure pour adultes, avec une longue tradition de prise en compte de l'expérience. Avec ses centres implantés à Paris, dans les régions et à l'étranger, le Cnam forme un réseau à vocation nationale et internationale.

POURQUOI UNE CHARTE DE L'ACCOMPAGNEMENT EN VAE ?

La validation des acquis de l'expérience est un droit individuel. Elle constitue une voie d'obtention des certifications professionnelles, au même titre que la voie de formation initiale ou continue.

L'accompagnement à la VAE est une action de formation qui entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue (Art. L. 313-1 du code du travail).

Les prestations d'accompagnement des candidats à la VAE sont proposées dans l'ensemble des centres du Cnam.

La présente charte définit les critères de qualité qui visent à garantir aux candidats à la VAE, dans l'ensemble des centres du Cnam, sur le territoire national, mais également à l'international, un accompagnement de qualité par des conseillers VAE agréés par le Cnam. L'agrément des conseillers VAE, par la direction nationale des formations, est conditionné par leur participation au plan de formation à l'accompagnement initié par le Cnam.

En outre, la charte de l'accompagnement est de nature à mettre en lumière les critères de qualité de l'accompagnement au Cnam, à l'égard des partenaires institutionnels et économiques (conseils régionaux, service public de l'emploi, OPCA, entreprises, associations etc.).

QU'EST-CE QUE L'ACCOMPAGNEMENT ?

L'accompagnement est une aide méthodologique personnalisée permettant au candidat à la VAE d'élaborer son dossier et de préparer l'entretien avec le jury. Cette aide permet au candidat d'identifier les activités qui seront décrites au regard de la certification visée et de les analyser dans le dossier.

L'accompagnement peut s'effectuer en individuel, en collectif, en présentiel, à distance. Cette prestation est facultative pour le candidat mais l'expérience prouve que l'accompagnement donne des meilleurs résultats pour l'obtention de tout ou partie d'une certification.

L'accompagnement commence quand la demande est déclarée recevable et que l'accord de prise en charge financière est finalisé. La décision de recevabilité favorable comme la prestation d'accompagnement ne préjugent pas de l'étendue de la validation qui sera prononcée par le jury.

Il convient de préciser que « la VAE ne peut être réalisée qu'avec le consentement du travailleur. » (Art. L. 6421-1).

Le Cnam conserve une totale confidentialité sur les informations personnelles délivrées par le candidat VAE, tout au long de la procédure d'accompagnement. Aucune information ne peut être communiquée à l'extérieur sans une autorisation expresse du candidat, en dehors des informations administratives nécessaires au déroulé des actions de validation. Le dossier du candidat est sa stricte propriété et ne peut être communiqué à quiconque sans son autorisation (Art. L. 6421-4).

LE CNAM S'ENGAGE A RESPECTER LES DIFFERENTES ETAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT

1 - L'INFORMATION PREALABLE

Le Conseiller VAE

- informe le candidat et l'accompagne dans les démarches administratives, en particulier pour l'obtention du financement ;
- étudie la recevabilité de la demande ;
- présente le calendrier des sessions nationales de jury VAE ;
- présente les outils de la validation : le logiciel DIV@, le dossier, le guide de rédaction, les référentiels des certifications professionnelles ;
- précise le rôle, la nature de l'évaluation du jury ainsi que les décisions prises ;
- précise le contenu de la certification : aide à la compréhension du référentiel.

2 - LE CONTRAT

Présentation du contrat entre l'accompagnateur et le candidat (cf. modèle de contrat en annexe).

3 - LE DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement vise à permettre au candidat d'explicitier les activités les plus significatives qu'il a conduites, au regard du référentiel de la certification visée. Les étapes de l'accompagnement se déclinent comme suit :

Le retour sur le parcours : inventaire par le candidat de ses activités professionnelles salariées, non salariées, bénévoles ou de volontariat.

Choix avec l'aide de l'accompagnateur des activités les plus pertinentes au regard du référentiel de la certification visée.

L'analyse descriptive des activités : explicitation orale par le candidat des activités et procédures qu'il a mises en œuvre. Questionnement de l'accompagnateur pour atteindre le niveau d'analyse permettant au jury la déduction des connaissances, compétences et aptitudes visées par la certification.

L'élaboration du dossier : rédaction par le candidat des activités explicitées oralement au cours de la phase précédente et mise en rapport des activités avec les compétences, connaissances et aptitudes attendues par le référentiel de la certification. Questionnement de l'accompagnateur pour permettre au candidat d'atteindre le niveau d'analyse attendu par le jury de validation. Recherche et compilation par le candidat des justificatifs permettant d'illustrer ses expériences. Aide de l'accompagnateur dans le choix des documents pertinents.

Soutien permanent à distance (téléphone, courriel) ou en présentiel

La préparation à l'entretien avec le jury : présentation des modalités de l'entretien avec le jury, de sa composition, de la nature des questions qui peuvent être posées. Préparation à la présentation orale.

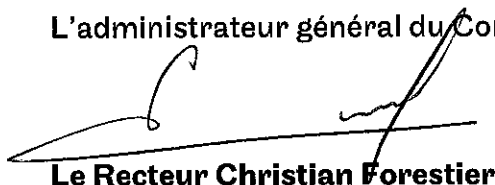
Le suivi des préconisations du jury en proposant au candidat un parcours complémentaire en cas de validation partielle ou de refus de validation.

LES ENGAGEMENTS DE L'ENSEMBLE DES CENTRES DU CNAM

La présente charte définit les engagements que le Cnam, représenté par chaque centre en région (cf. liste de l'ensemble du réseau des centres du Cnam signataires jointe en annexe), est tenu de respecter pour garantir aux candidats la qualité et l'efficacité de la prestation d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience.

Fait à Châtel-Guyon, le 22 MAI 2013.

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers



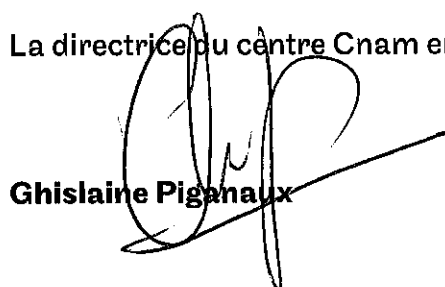
Le Recteur Christian Forestier

Le directeur du centre Cnam en Alsace



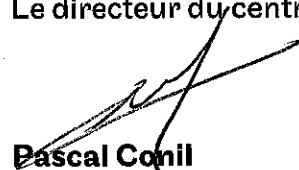
François Bertrand

La directrice du centre Cnam en Aquitaine



Ghislaine Pignaux

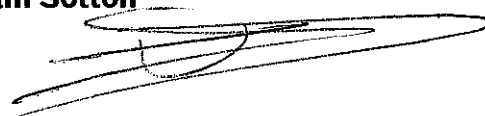
Le directeur du centre Cnam en Auvergne



Pascal Conil

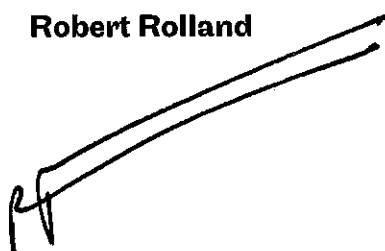
Le directeur du centre Cnam en Basse-Normandie

Alain Sotton



Le directeur du centre Cnam en Bourgogne

Robert Rolland



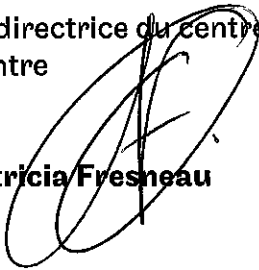
Le directeur du centre Cnam en Bretagne

Laurent Buchon



La directrice du centre Cnam en région
Centre

Patricia Fresneau



La directrice du centre Cnam en Champagne-
Ardenne

Véronique Carré-Ménétrier



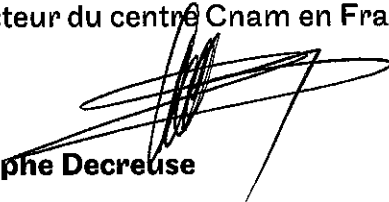
La directrice du centre Cnam en Corse

Nicole Balbi



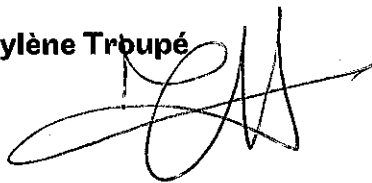
Le directeur du centre Cnam en Franche-
Comté

Christophe Decreuse



La directrice du centre Cnam en Guadeloupe

Marylène Troupé



Le directeur du centre Cnam en Haute-
Normandie

Gilles Maléfan



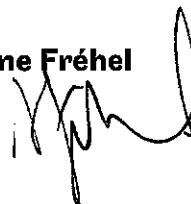
La directrice du centre Cnam en Ile-de-
France

Sophie Bérard



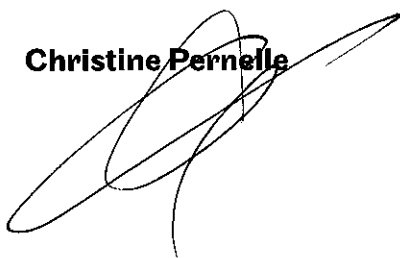
La directrice du Centre d'Enseignement de
Paris

Ariane Fréhel



La directrice du centre Cnam en Languedoc-
Roussillon

Christine Pernelle

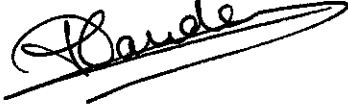


Le directeur du centre Cnam au Liban

Elias El Hachem

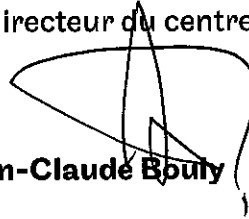


Le directeur du centre Cnam en Limousin



Patrick Vaudon

Le directeur du centre Cnam en Lorraine



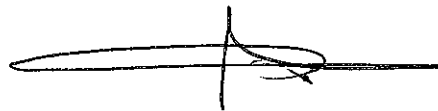
Jean-Claude Bouly

Le représentant délégué du centre Cnam au Maroc



Alain André

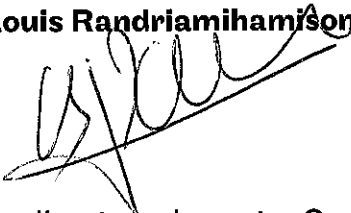
Le directeur du centre Cnam en Martinique



Jean-Emile Symphor

Le directeur du centre Cnam en Midi-Pyrénées

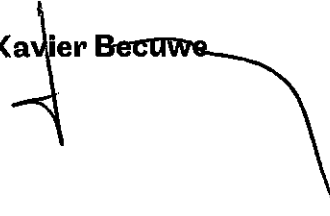
Louis Randriamihamon



Le directeur du centre Cnam en Nouvelle-Calédonie

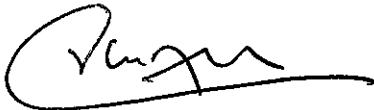
Le directeur du centre Cnam en Nord-Pas-de-Calais

Xavier Becuwe



Le directeur du centre Cnam en Pays-de-la-Loire

Bernard Schall



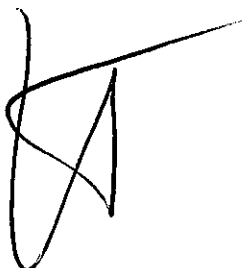
Le directeur du centre Cnam en Picardie

Yannick Lefeuvre



La directrice du centre Cnam en Poitou-Charentes

Pascal Leleu



Françoise Le Vezu



Le directeur du centre Cnam en Provence-
Alpes-Côte d'Azur


Jean-Sébastien Chantome

Le directeur du centre Cnam à La Réunion


Amand Bénard

Le directeur du centre Cnam en Rhône-Alpes


Olivier Marion

MODELE DE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

LE CNAM S'ENGAGE A :

- accompagner le candidat à la VAE selon les modalités définies dans le cadre de la charte d'accompagnement du Cnam.
- respecter les principes de confidentialité et de neutralité à l'égard des informations transmises par le candidat ;
- apporter une aide méthodologique au candidat tout au long du processus de validation, y compris après la décision du jury.

LE CANDIDAT S'ENGAGE A :

- participer aux différentes étapes de l'accompagnement en individuel ou en collectif ;
- à respecter la confidentialité des propos tenus pendant les séances collectives ;
- respecter le calendrier des rendez-vous définis avec le conseiller VAE et à produire les travaux définis avec l'accompagnateur en fonction des échéances convenues.

Cet engagement s'inscrit sur une durée maximum de 12 mois.

ANNEXE : Les centres régionaux signataires de la charte

Centres du Cnam	Adresses	Adresse 2 (complément d'adresse)	Code postal	Ville	Mail
Alsace	72, Route du Rhin	BP18015	67411	ILLKIRCH	direction@cnam-alsace.fr
Aquitaine	16, cours de la Marne	-	33800	BORDEAUX	cnam.bx@cnam.fr
Auvergne	Les Céseaux - BP 161	-	63173	AUBIERE Cedex	secretariat@cnam-auvergne.asso.fr
Basse-Normandie	Université de Caen Basse-Normandie Campus I - Bâtiment Vissol	1er étage - Porte VI 102 Esplanade de la Paix	14032	CAEN Cedex 05	cnam@cnambn.fr
Bourgogne	2, Rue Thomas Dumorey	-	71100	CHALON-SUR-SAÔNE	cnamchalon@cnambourgogne.fr
Bretagne	2, rue Camille Guérin	-	22440	PLOUFRAGAN	cnam@cnam-bretagne.fr
Centre	Lycée d'Etat Benjamin Franklin	21 bis, rue Eugène Vignat	45000	ORLEANS	arcnam@cnam-centre.fr
Champagne-Ardenne	Moulin de la Housse	Rue des Crayères - BP 1034	51687	REIMS Cedex 2	direction-regionale@cnam-champagne-ardenne.fr
Corse	2, avenue Emile Sari	-	20200	BASTIA	cnamcorse@wanadoo.fr
Franche-Comté	13, rue Thierry Mieg	-	90000	BELFORT	cnam@utbm.fr
Guadeloupe	Aguafocs Facultés des Sciences Exactes et Naturelles	Campus Universitaire de Fouillole BP 612	97168	POINTE-A-PITRE Cedex	cnam-dir@univ-ag.fr
Haute-Normandie	24 bis, rue Jacques Boutrolles	-	76310	MONT-SAINT-AIGNAN	-
Ile de France	53, rue Turbigo	Case 770	75003	PARIS	arcnam.idf@cnam.fr
Ile-de-France Centre d'enseignement de Paris	292, rue Saint-Martin	Case 4DGS11	75003	PARIS	-
Languedoc-Roussillon	Parc Euromédecine	989, rue de la Croix Verte	34093	MONTPELLIER Cedex 05	cnamjr@cnam.fr
Liban	Institut des Sciences Appliquées et Economiques	BP 113 - 6175	11032100	HAMRA - BEYROUTH	cdiab@isae.edu.lb
Limousin	83, rue l'Isle	-	87000	LIMOGES	haute-vienne@cnam-limousin.fr
Lorraine	4, rue du Docteur Heydenreich	CS 65228	54052	NANCY Cedex	cnam@cnam-lorraine.fr
Maroc	1, boulevard Anoual	3ème étage - Bureau 309	20100	CASABLANCA - MAROC	saloua.khoyi@cnam.fr
Martinique	Campus universitaire de Schoelcher	BP 7216	97274	SCHOELCHER Cedex	cnam@cnam-martinique.fr

Centres du Cnam	Adresse 1	Adresse 2 (complément d'adresse)	Code postal	Ville	Mail
Midi-Pyrénées	IPST Cnam - Site de l'IAS	23, avenue Edouard Belin	31400	TOULOUSE	direction-ipst@ipst.fr
Nord-Pas-de-Calais	8, boulevard Louis XIV	-	59044	LILLE Cedex	cnam.lille@cnam-npdc.org
Nouvelle Calédonie	Immeuble de la CCI	15 bis, rue de Verdun - BP 3562	98846	NOUMEA Cedex	noucnam@lagoon.nc
Pays-de-la-Loire	25, boulevard Guy Mollet	BP 31115	44311	NANTES Cedex 3	cnam@cnam-paysdelaloire.fr
Picardie	Avenue des Facultés	-	80025	AMIENS Cedex 1	cnampicardie@cnam.fr
Poitou-Charentes	Téléport 2	2, avenue Gustave Eiffel	86960	CHASSENEUIL FUTUROSCOPE	cnam@cnam-poitou-charentes.fr
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12, place des Abattoirs	-	13015	MARSEILLE	
Réunion	18, rue du Claude Chappe	ZAC 2000 - BP 274	97827	LE PORT Cedex	info@cnam-reunion.net
Rhône-Alpes	4, rue Ravier	-	69007	LYON	cnam.lyon@cnam.fr